

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023**

Date de convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 23-157 à 23-167 incluse	25	06	08	31
Pour la délibération n°23-168	24	06	09	30
De la délibération n°23-169 à 23-186 incluse	25	06	08	31

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE (absent pour la délibération n° 23-168), Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, M. TOKDEMIR, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme LETOURNEUR ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Olivier NIEL
- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme Leïla SEGHIR
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

ABSENTS :

- MM. SAVY, THOMAS

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-172 Demande de subvention de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la construction d'un gymnase

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

DES ANDELYS
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

AFFICHÉ

LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



18 DEC 2023



Acusé de réception en préfecture
027-242703755-20231211-23-172-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231211-23-172-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

N°23-172

**DEMANDE DE SUBVENTION DE SOUTIEN À
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA
CONSTRUCTION D'UN GYMNASE**

RAPPORT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Gouvernement renouvelle le soutien de l'État en faveur de l'investissement des collectivités territoriales à travers plusieurs dispositifs financiers dont la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

En 2023, 140 projets pour un montant de 29 474 141 € ont été accompagnés sur l'ensemble de la Normandie.

Le gymnase Maxime Marchand présente certaines problématiques fonctionnelles (espace restreint, cheminements, etc.), mais aussi réglementaires (notamment d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite). Afin de répondre à ces prescriptions techniques et offrir un cadre plus agréable aux utilisateurs actuels du gymnase, la Ville va construire un nouvel équipement sportif, en complément de l'actuel, composé de deux espaces principaux : une salle omnisports et une salle de gymnastique.

Le financement de ce nouveau gymnase sera intégré au nouveau Contrat de territoire actuellement en cours de négociation entre la Ville, l'Agglomération Seine-Eure, le Département de l'Eure et la Région Normandie.

Le coût de cette opération est estimé à 6 128 894,91 € HT et répond aux critères d'éligibilité de la DSIL.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Montant en € HT	Pourcentage
Etat (DSIL)	900 000,00 €	14,69 %
RÉGION NORMANDIE	1 550 000,00 €	25,29 %
CD 27	1 200 000,00 €	19,58 %
CASE	800 000,00 €	13,05 %
Ville de Louviers	1 678 894,91 €	27,39 %
TOTAL	6 128 894,91 €	100,00 %

Ce plan de financement se précisera dans le cadre des discussions engagées dans le cadre du Contrat de Territoire avec les partenaires mentionnés, jusqu'au printemps 2024.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2334-42,

Considérant la nécessité pour la Ville de Louviers de se doter d'équipements publics permettant de répondre aux besoins de ses habitants,

Considérant le plan de financement prévisionnel

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat, au titre de la DSIL, à hauteur de 900 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération,

DIT que les sommes correspondantes seront inscrites aux lignes budgétaires prévues à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

